

# La 23<sup>e</sup> session de l'Assemblée: une amélioration

par Ross Francis

Lorsqu'il a prononcé son discours devant l'Assemblée générale l'automne dernier, le secrétaire d'État canadien aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, en a été étonné plus d'un tant à New York qu'au pays en déclarant sans ambages: «Les Canadiens sont d'avis que le travail des Nations Unies n'est pas satisfaisant».

Ils auraient été moins surpris s'ils avaient lu le rapport annuel du Secrétaire général des Nations Unies, car M. Waldheim y avait abordé la question connexe de la volonté politique des gouvernements d'utiliser les institutions existantes aux fins constructives pour lesquelles elles ont été conçues. Faute de cette volonté, de modération et de sagesse politique, M. Waldheim a dit craindre l'effritement de la confiance des gouvernements dans les institutions internationales. Il est facile, a-t-il conclu, de blâmer les institutions internationales pour des carences qui résultent directement des politiques ou des mesures contradictoires des gouvernements.

Pour sa part, M. Jamieson a déclaré qu'il ne pouvait accepter que «l'Organisation et ses États membres soient impuissants à éliminer à la source les causes de ces tensions considérables qui nous forcent tous à vivre dans l'attente d'un désastre imminent.» A l'instar de M. Waldheim, il a rappelé aux ministres des Affaires étrangères présents la nécessité d'accroître l'efficacité des Nations Unies.

Organisation de 149 membres (Djibouti et le Vietnam sont venus s'y joindre l'automne dernier), aux objectifs divergents, on peut difficilement attendre de l'Assemblée générale qu'elle change ses habitudes en une seule session. Nombre de débats ont rappelé l'ONU des mauvais jours: discussions répétitives et stériles, conduisant à l'adoption de résolutions qui contribuent peu à résoudre les problèmes sur lesquels elles portent. La plupart des observateurs ont cependant décelé des signes d'amélioration. L'Assemblée générale a montré qu'elle était capable de prendre des décisions rapidement — à preuve, sa condamnation de la piraterie aérienne. (Comme les diplomates comptent parmi ceux qui voyagent le plus par avion, un cynique pourrait conclure qu'ils sont particulièrement sensibles aux menaces à leur sécurité, quelle que

soit leur idéologie.) En ce qui concerne les droits de la personne, les membres ont davantage pris en considération les accusations de partialité adressées à l'ONU pour sa façon de condamner les violateurs, (elle n'a blâmé que les pays en défaveur auprès de la majorité) et ils se sont montrés disposés à envisager des réformes même s'ils ne sont pas encore prêts à les mettre en œuvre. Fait peut-être plus important à long terme, l'Assemblée a réussi à mettre un terme à ses longues négociations sur la réorganisation de la structure économique et sociale des Nations Unies.

## Chiffre record

Si le succès des Assemblées se mesure au nombre de résolutions, celui de la 32<sup>e</sup> session est phénoménal puisqu'elle a adopté un total de 262 résolutions réunies dans un recueil de 495 pages. Ces chiffres n'ont pas impressionné ceux pour qui il vaut mieux qu'un grand nombre de personnes prennent au sérieux un petit nombre de résolutions. Ils ont cependant été réjouis par un autre record: 158 résolutions acceptées par consensus ou sans objection. Ce chiffre a démontré que les pays non alignés qui composent le gros des États membres sont plus intéressés à se rallier le reste des membres qu'à compter sur leur majorité pour faire adopter les résolutions. Pour ce qui est des résolutions dont les votes doivent être enregistrés (onze ne l'ont pas été), le Canada a voté en faveur de 54, contre 9 seulement et s'est abstenu sur 30. Nous avons donc pu permettre le passage de plus de 85 p. cent des résolutions. Comme une croyance répandue veut que l'abstention aux Nations Unies soit un comportement typiquement canadien, il vaut la peine de noter que nous nous sommes moins abstenus que les autres membres occidentaux du Conseil de sécurité: Canada, 30; France, 44; Allemagne, 36; Grande-Bretagne, 34; États-Unis, 36.

*M. Francis est directeur de la direction des Nations Unies (Affaires politiques et institutionnelles) au ministère des Affaires extérieures. Auparavant attaché de presse du Ministère, il a été affecté à Londres, Djakarta, Pretoria et au Laos. Les opinions exprimées dans l'article ci-contre n'engagent que M. Francis.*